



Engager
le numérique

Communiqué de presse
Paris, mercredi 30 mars 2022

Digital Markets Act : Numeum souhaite une collaboration entre les entreprises du secteur et la Commission européenne pour sa mise en place

Numeum, première organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France, salue l'accord trouvé entre le Parlement et le Conseil européen sur le DMA, mais alerte sur la nécessité de veiller à la proportionnalité des mesures et à la flexibilité des outils mis en place pour qu'ils soient adaptés à l'économie numérique. Les dernières modalités techniques du texte devant encore être précisées, Numeum invite la Commission européenne à collaborer avec les acteurs du secteur pour les aider à clarifier et à appliquer les règles de manière à garantir les meilleurs résultats.

Après presque deux ans de négociations, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne sont parvenus à un accord politique provisoire sur la loi sur les marchés numériques (aussi appelée Digital Markets Act). Le texte pose les bases d'un nouveau régime réglementaire qui introduira une série d'obligations pour les plus grandes plateformes technologiques.

Le DMA marque une **étape importante dans le processus de régulation de la concurrence** sur les marchés numériques. Il est nécessaire de créer les conditions d'un marché unique numérique plus fort et plus compétitif au bénéfice des entreprises comme des consommateurs européens. Numeum salue cette démarche et encourage la Commission européenne à collaborer avec l'industrie pour **assurer une mise en œuvre équitable des mesures**. Il est important de préserver la contestabilité des marchés, de maintenir l'aiguillon de la concurrence, source d'efficacité. L'objectif partagé est de parvenir à un équilibre stable entre le contrôle des pratiques sur les marchés et le respect de l'innovation.

La proposition de règlement participera au **rétablissement d'un *level playing field*** entre acteurs de l'économie, quels que soient leur taille et leur domaine d'intervention. **Pour cela, l'Union européenne et les Etats membres devront veiller à la proportionnalité des mesures et la flexibilité des outils mis en place pour qu'ils soient adaptés à l'économie numérique**. Dans la mesure où certains points techniques du texte sont encore à préciser, **nous invitons la Commission européenne à collaborer avec les acteurs du secteur pour les aider à clarifier et à appliquer les règles de manière à garantir les meilleurs résultats**. Plusieurs des nouvelles règles nécessiteront un travail technique et juridique important, avec d'importantes ressources pour veiller à leur bonne application.

Contact média

Lander Marchionni – lmarchionni@hopscotch.fr

A propos de Numeum

Numeum est l'organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France. Elle représente les entreprises de services du numérique (ESN), les éditeurs de logiciels, les plateformes et les sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT). Numeum rassemble plus de 2 300 entreprises adhérentes qui réalisent 85% du chiffre d'affaires total du secteur. Présidé par Godefroy de Bentzmann et Pierre-Marie Lehucher, Numeum souhaite mettre le numérique au service de l'humain avec deux ambitions fondatrices : accompagner le pays dans la généralisation et la démocratisation de la formation numérique ; agir au service d'un numérique responsable pour les entreprises, la société, l'Humain et la planète. L'engagement de Numeum repose sur 4 piliers d'actions : la valorisation et la défense des intérêts de ses membres et de leurs métiers, l'incarnation de la France numérique en Europe, l'animation de l'écosystème numérique pour favoriser les synergies et l'innovation, et le renforcement du service à toutes les entreprises du numérique. Numeum est membre de la fédération Syntec. Le secteur du numérique représente plus de 55 Md€ de chiffre d'affaires et 538 000 employés en France.

Pour en savoir plus : www.numelum.fr